

Claude GRIPON
16, impasse Félix Laville
47500 – FUMEL
06 08 31 49 03
Gripon1426@gmail.com

Fumel, le 14 octobre 2019

Mairie de Saint Vite
Monsieur Michel SEGUIN
Commissaire enquêteur
47500 SAINT VITE

Objet : enquête publique sur le projet de l'écluse et du moulin de Saint-Vite

Monsieur le commissaire,

Je vous fait part de mon opposition à ce projet, pour les raisons suivantes :

Comment peut-on proposer un projet qui à pour but d'augmenter l'attractivité de la région avec 2 phases contradictoires ?

- Rénover l'écluse pour permettre la continuité de la navigation sur le lot.
- Détruire un moulin vieux de 7 siècles et en bon état de conservation.

Le moulin est aussi un édifice patrimonial et à autant d'attrait touristique que l'écluse.

Ce projet est nettement en faveur des intérêts privés de la SARL du moulin, puisque cette solution lui permettrait d'acroître sa production et d'installer une centrale hydraulique neuve, en détruisant une partie importante de notre patrimoine, ce qui est inadmissible.

Puisqu'il y à des financements disponibles :

- Le département pour rénover l'écluse (budget de plus de 4 000 000,00 €)
- La SARL du moulin pour démolir la centrale existante dans l'écluse et reconstruire une centrale neuve et plus puissante (budget de plus de 3 600 000,00 €)

Soit un total de plus de 7 600 000,00 €,

Il est aussi possible de ne pas démolir le moulin :

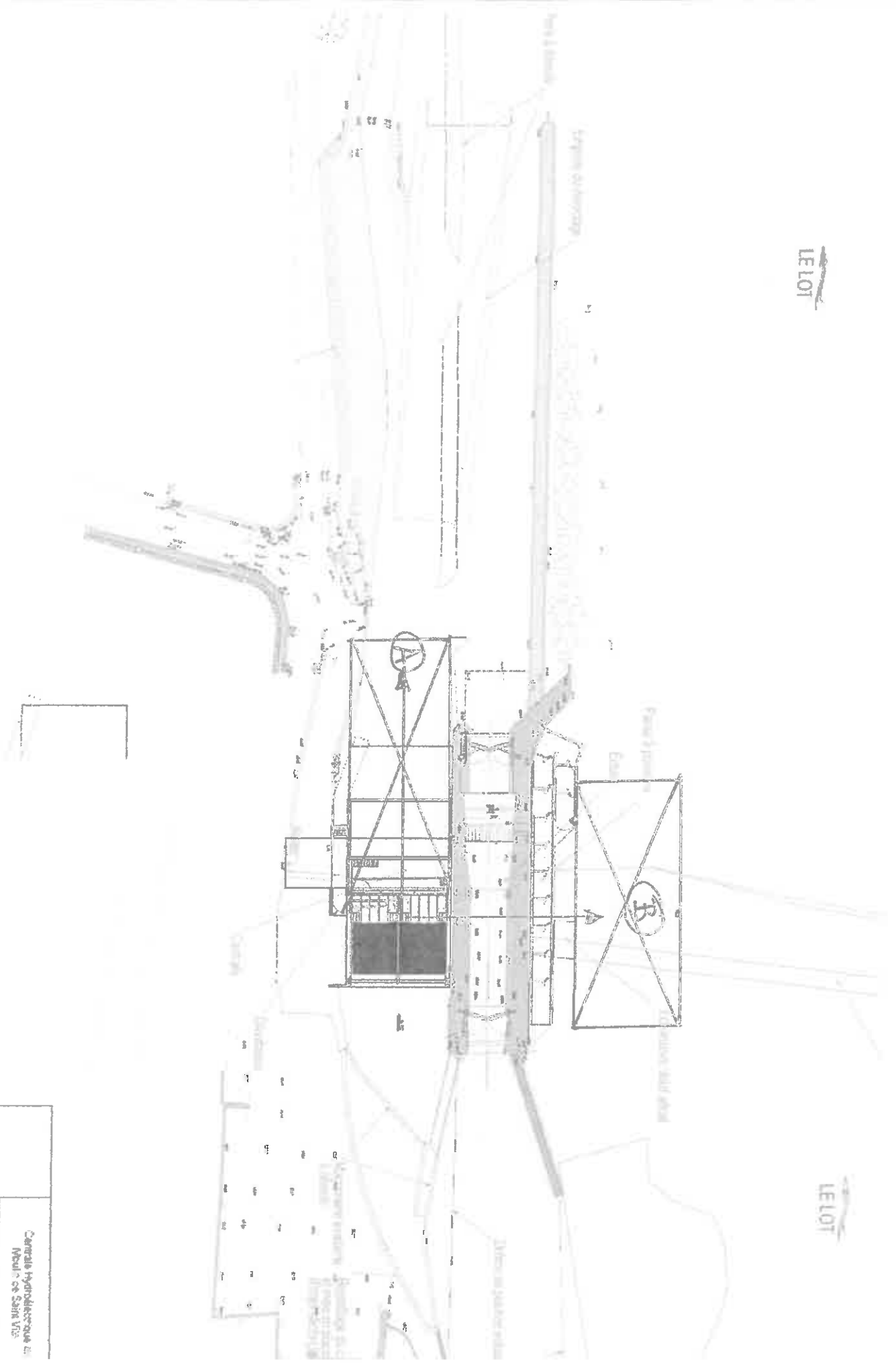
- Soit en déplaçant seulement la centrale de l'écluse et la positionner près du moulin (comme la deuxième existante)
- Soit en positionnant la nouvelle centrale à côté du moulin,
- Soit en positonnant la nouvelle centrale à côté de la passe à poissons.

Compte tenu de l'énorme budget déjà prévu, le srucoût peut très bien être financé aussi.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le commissaire, l'expression de mes salutations distinguées.

Claude GRIPON

LE LOT



LE LOT

Compte hydraulique et
niveau de Saint-Vincent
implantation des ouvrages

Sujet : [INTERNET] a L'attention de Michel SEGUIN commissaire enquêteur rénovation écluse de Saint Vite

De : > jean Emmanuel Lherault (par Internet) <jel2000@live.com>

Date : 17/10/2019 09:55

Pour : "ddt-enquetepublique@lot-et-garonne.gouv.fr" <ddt-enquetepublique@lot-et-garonne.gouv.fr>

Monsieur le Commissaire,

Je vous informe que je m'oppose FORMELLEMENT a ce projet dont le coût est exorbitant par rapport aux bénéfices escomptés.

Les recommandations de l'AFB sont sans fondements et induisent un surcoût à ce projet. Remettre la navigation à cet endroit est une stupidité sans nom. Dans le dossier, rien sur les retombés économiques de ce projet.

Ce dossier est mal monté et passe sous silence un grand nombre de domaines notamment patrimoniaux. A ce titre je rejoins complètement l'avis de la MRAe

Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire à l'expression de mes salutations respectueuses.

Sujet : [INTERNET] A l'attention de Michel Seguin, commissaire-enquêteur. Le moulin de Saint vite

De : > Monique Paszkowski (par Internet) <monique.paszkowski@sfr.fr>

Date : 16/10/2019 16:34

Pour : ddt-enquetepublique@lot-et-garonne.gouv.fr, lisabeth Jaulin <e.jaulin@schaeffer-avocats.com>

Monsieur le Commissaire,

J'émet des réserves sur l'obligation des propriétaires du moulin de Saint Vite de détruire ce patrimoine de la fin du 13e siècle.

En effet, obligé de ne plus utiliser l'écluse de Saint Vite pour leur production d'électricité en raison du projet de réouverture de l'écluse à la navigation, ouverture qui semble à priori normale, on ne leur propose aucune autre alternative que la démolition de leur moulin, trop petit pour abriter une centrale hydroélectrique.

Cette enquête environnementale est donc l'occasion pour moi de, non pas m'opposer à la prolongation de la navigation sur le Lot, mais de m'opposer à cette absence totale de proposition raisonnable et de concertation qui aurait laissé le temps à tous les acteurs de réfléchir ensemble à une solution moins radicale. Je demande à la DRAC Agen de se mobiliser, car dire que le moulin manque de charme et que donc on doit le détruire sans regret me semble ahurissant.

Un patrimoine, ici un moulin est un témoin économique de son temps et pas un témoin esthétique.

Je m'oppose donc à ce projet mal ficelé qui sacrifie une économie qui oublie que la richesse du patrimoine du Lot et Garonne est la source principale de l'attrait des touristes pour notre beau Département.

Veillez recevoir, Monsieur l'enquêteur, mes plus sincères salutations.

Monique Paszkowski

Propriétaire du moulin de Lustrac

Sujet : [INTERNET] opposition au projet de destruction du moulin de Saint-Vite adressée à Monsieur Michel Seguin, commissaire enquêteur
De : > Odette Est Josette (par Internet) <odette33@wanadoo.fr>
Date : 19/10/2019 10:41
Pour : <ddt-enquetepublique@lot-et-garonne.gouv.fr>

A l'attention de Monsieur Michel Seguin, commissaire enquêteur,

Veillez trouver trace de mon votre opposition à ce projet de destruction du moulin de Saint-Vite.

Bon pour faire valoir.

Thierry Hosteins

Odette est Josette

0607294180

102, rue Camille Flammarion

33100 Bordeaux

<https://www.facebook.com/TerrainHostile>

<http://odette33.blogspot.fr/>

<http://www.carnet2bal.com>



Garanti sans virus. www.avast.com

Sujet : [INTERNET] Sauvegarde du Moulin de Saint-Vite 47500

De : > christinevilleminlebrun (par Internet) <christinevilleminlebrun@orange.fr>

Date : 19/10/2019 13:47

Pour : ddt-enquetepublique@lot-et-garonne.gouv.fr

à l'attention de Monsieur Michel Seguin, commissaire enquêteur.

Monsieur,

je viens apporter ma contribution à l'enquête publique pour sauver ce moulin, qui pour moi, fait partie intégrante de notre histoire locale et de notre patrimoine architectura.

Je ne comprends même pas que l'on puisse envisager sa destruction pour des raisons économiques !

Mis en valeur, quand bien même il ne serait pas remis en fonctionnement, il attirerait un tourisme qui nous fait cruellement défaut.

Je me tiens à votre disposition s'il vous apparaît que je puisse faire plus en faveur de son maintien.

Nos élus affichent leur prétention à une ouverture au tourisme industriel et fluvial, et une protection concrète de notre environnement actuel et futur. Pour moi, cela veut dire qu'à moins d'être incohérents, ils doivent sauvegarder le moulin de Saint-Vite.

Merci par avance de votre bonne écoute et de votre bonne compréhension de nos difficultés locales et de leurs causes.

Avec toute ma considération

Christine Villemin Lebrun

Envoyé depuis l'application Mail Orange

Sujet : [INTERNET] Moulin de Saint-Vite

De : > Eliane BALSE (par Internet) <eliane.balse@orange.fr>

Date : 19/10/2019 19:21

Pour : ddt-enquetepublique@lot-et-garonne.gouv.fr

Bonsoir,

Je souhaiterais que l'on conserve le Moulin, lieu où mon père amenait le blé afin de fabriquer du pain.

Le blé ne lui était pas payé mais nous avions, en échange, un "crédit-pain".

Nous allions, mon frère et moi, chercher chaque jour le pain de la famille et Solange (à la caisse) marquait ce que nous prenions dans un carnet.

Salutations,

Eliane BALSE

Sujet : [INTERNET] Sauvegarde du moulin de Saint-Vite

De : > Marie-Laure Poussou (par Internet) <mlpoussou@gmail.com>

Date : 21/10/2019 12:13

Pour : ddt-enquetepublique@lot-et-garonne.gouv.fr

A l'attention de Monsieur Michel Seguin, commissaire enquêteur

Cher Monsieur,

Le Moulin de Saint-Vite vient de traverser plus de huit-cents ans de notre histoire locale, sans avoir jamais été inquiété dans son essence.

Les générations qui s'y sont succédé ont enrichi, développé des moyens techniques pour adapter la production de farine puis d'énergie aux besoins de leur époque, sans jamais songer à raser un patrimoine magnifique auquel nous continuons à porter un profond respect.

Serions-nous moins habiles et moins respectueux que nos anciens en nous montrant incapables d'adapter un monument à des exigences techniques nouvelles?

Profondément meurtrie à l'idée que puisse disparaître aujourd'hui un ouvrage humain pluri-centenaire (les fondations sont du XIIème siècle!) quand nous bénéficions d'avancées technologiques exceptionnelles qui permettent d'innover tout en préservant, je vous écris mon angoisse à l'idée que l'homme contemporain ne soit pas capable de s'inscrire dans le futur sans faire table rase du passé.

Nonobstant la dimension historique et philosophique de la question, la perte pour Saint-Vite d'un fleuron patrimonial à faire-valoir dans son activité fluvio-touristique serait très préjudiciable: c'est un symbole historique et nourricier du pays qui disparaîtrait.

Je vous prie d'agréer, cher Monsieur, l'assurance de mes salutations respectueuses et confiantes dans les décisions humanistes que vous allez être amené à prendre,

Marie-Laure Bordier-Poussou.

Sujet : [INTERNET] ENQUETE MOULIN DE SAINT VITE

De : > Jackie BOULIER (par Internet) <Lina.boul499@live.fr>

Date : 21/10/2019 16:13

Pour : "ddt-enquetepublique@lot-et-garonne.gouv.fr" <ddt-enquetepublique@lot-et-garonne.gouv.fr>

A l'attention de Monsieur Michel SEGUIN

Monsieur,

Je me permets de vous communiquer ma position en ce qui concerne la destruction du Moulin de Saint-Vite :

- 1. Ce Moulin fait partie du patrimoine du Fumélois qui a son importance dans la politique entreprise nos élus pour orienter la Région vers le tourisme.*
- 2. Ce Moulin et sa machinerie est dans un excellent état de conservation et méritent d'être préservés en aménageant ses environs proches pour qu'il soit visible dans son jus.*
- 3. Ce Moulin, pour nos générations futures, montrera l'importance de préserver ces activités du passé non polluantes.*
- 4. Je ne suis pas persuadée que les travaux de réaménagement du Lot à cet endroit nécessite la suppression de notre patrimoine. Il semblerait que d'autres propositions aient été faites pour préserver ce bâtiment. Il serait intéressant de les étudier avec plus d'intérêt ;*

Souhaitant que mes remarques soient annexées à l'enquête publique,

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

*Madame Boulhier Jacqueline
Lastreilles
47500 Saint-Front-sur-Lémance.*

Sujet : [INTERNET] Enquête publique Saint Vite - Arrêté préfectoral 47-2019-09-09-006
De : > Patrick Beaumier (par Internet) <patrick.beaumier@free.fr>
Date : 22/10/2019 15:53
Pour : ddt-enquetepublique@lot-et-garonne.gouv.fr

A l'attention de Monsieur Michel SEGUIN, commissaire enquêteur.

Bonjour,

j'ai été informé de l'enquête publique pour la réhabilitation de l'écluse de Saint Vite et l'autorisation d'exploiter la centrale hydro-électrique.

Dans un premier point, et même si la réhabilitation de l'écluse induit des modifications obligatoires sur le système de production hydro-électrique, il ne me paraît pas opportun de lier ces deux projets.

L'un, décidé par le conseil départemental du Lot et Garonne, a une vocation d'intérêt général lié à des objectifs touristiques et sera financé sur fonds publics, l'autre a vocation à répondre à des intérêts privés, financé sur fonds privés.

Souhaitant une grande transparence sur l'utilisation des fonds publics pour un projet, dont je ne suis pas certain par ailleurs qu'il repose sur des données indiscutables, je ne voudrais pas que le département déjà asphyxié financièrement se retrouve à financer des intérêts privés.

Deuxièmement, je ne vois pas d'étude sérieuse dans le dossier présenté sur l'intérêt patrimonial du moulin existant. Même si je ne doute pas un instant de l'intérêt qu'ont porté les propriétaires à ce bâtiment, il me paraît léger de le supprimer d'un simple trait de plume, sans avoir sérieusement étudié cette question avec les associations locales de préservation du patrimoine.

Ce moulin est unique sur la longueur du Lot et représente un intérêt patrimonial certain, même s'il n'est pas classé.

A minima, une réunion publique sur ce sujet, en invitant les associations de préservation du patrimoine me paraît indispensable pour prendre l'avis des citoyens riverains du Lot.

Enfin je ne vois pas dans le projet de bâtiment présenté une amélioration de l'intégration paysagère du bâti, mais c'est un avis bien entendu subjectif.

En conclusion, il me parait nécessaire d'étudier une solution alternative à la démolition, avec toutes les parties prenantes du projet.

Veillez recevoir, monsieur le commissaire enquêteur mes plus respectueuses salutations.

Patrick Beaumier

Masquières.

Sujet : [INTERNET] Enquête publique pour la réhabilitation de l'écluse de Saint-Vite

De : > Auriane Perrier (par Internet) <aurianeperrier33@gmail.com>

Date : 21/10/2019 20:32

Pour : ddt-enquetepublique@lot-et-garonne.gouv.fr

A l'attention de Monsieur Michel Seguin, commissaire enquêteur

Cher Monsieur,

Je vous adresse ma participation à l'enquête publique pour la réhabilitation de l'écluse de Saint-Vite. J'ai bien compris que l'enjeu d'un tel réaménagement menaçait directement le moulin et je vous transmets mon incompréhension car je pense que le moulin est un élément fondamental du patrimoine de la commune de Saint-Vite comme du département du Lot-et-Garonne, ainsi que de leur identité territoriale.

Vous le savez sûrement déjà, le moulin a été créé par l'évêque de Cahors en 1283 et sa partie basse date de cette époque. Il s'inscrit dans un réseau de moulins hydrauliques qui a donné au Lot sa dynamique économique jusqu'au XXe siècle. Ce chapelet de moulins sur le Lot forme le paysage anthropique que nous connaissons et a porté la maîtrise du cours de la rivière, cela même qui permet aujourd'hui de projeter sa navigation. Il me semble donc incohérent d'envisager la navigation fluviale sans le moulin et sa valorisation. Je suis bien consciente qu'en son état actuel le moulin n'est pas suffisamment mis en valeur, de même que la promenade des bords de Lot, mais c'est à déplorer.

Il s'inscrirait pourtant dans l'intérêt de la commune de travailler cet accès au fleuve pour faire des rives du Lot un lieu de vie central et non une marge. Le moulin est un point d'intérêt majeur qui a fait de Saint-Vite un village tourné vers l'eau. Le développement contemporain du village se fait dans un autre sens, puisque son expansion tend vers l'agglomération du fumélois et les axes qui y mènent, ce qui efface les liens de la commune avec Lot et fait notamment de la rue du Lot une impasse, alors qu'elle était jadis un axe vivant. C'est une situation dommageable et le présent projet ne ferait que renforcer cet effet d'impasse qui est complètement incohérent avec la politique de valorisation des bords du Lot. Supprimer le moulin c'est accentuer l'absorption de Saint-Vite dans l'agglomération fuméloise, en effacer son identité communale propre et par là toute raison que la navigation fluviale s'y arrête et profite au village.

Le moulin a longtemps été vital à la commune. Avec une moyenne de 25 employés directs au milieu du XXe siècle, ce fut l'un des plus gros employeurs de Saint-Vite jusqu'à sa fermeture. Il a représenté un centre d'activité local sans lequel Saint-Vite aurait été encore plus tôt un village-dortoir de Fumel. Plus encore, le moulin approvisionnait bien au-delà du Fumélois mais aussi hors du département, dans le Lot ou dans le Tarn-et-Garonne, portant aussi loin le rayonnement de Saint-Vite.

Le moulin a matérialisé le développement économique de notre région, son état actuel manifeste le passage d'une société rurale à une société industrielle et la participation de Saint-Vite et du Fumélois à une modernité certaine. Car l'intérêt du moulin n'est pas seulement dans son corps de bâtiment, sa machinerie encore intacte est le témoin - peut être unique en Aquitaine - de cette modernité. Il constitue un riche et fascinant patrimoine industriel qui mérite d'être mis en valeur et transmis, et qui prolonge celui de l'usine de Fumel et de la machine de Watt. C'est un lieu de mémoire de ce que fut le village et il reste des témoins directs de cette histoire, des personnes qui ont travaillé au moulin et qui ont à cœur de garder vivante la mémoire de ce qui est moins une friche industrielle qu'une part de l'histoire personnelle ou familiale de nombreux habitants de la région.

C'est pourquoi sauvegarder le moulin de Saint-Vite répond à la nécessité de transmettre cette histoire locale, qui reflète aussi l'histoire française et européenne. Je réponds à votre enquête parce que je passe mes vacances à Saint-Vite depuis ma naissance. Le moulin me fascine depuis mon enfance, j'ai reçu son histoire et j'aimerais vivement pouvoir la transmettre intacte à mes futurs enfants. L'intérêt pédagogique du moulin est d'ailleurs très grand, outre les dimensions historiques que j'ai déjà évoquées, c'est un support concret à l'apprentissage de notions physiques et mécaniques. J'y ai pour ma part appris le système de la visse sans fin et la théorie de la poussée d'Archimède. Il serait fort dommage que cette possibilité soit ôtée aux enfants actuels et futurs, de la commune et d'ailleurs.

Il faut assurément contempler avec humilité les siècles d'histoire qu'a traversé le moulin et respecter les hommes qui l'ont fait vivre. Sa destruction serait une dépossession grave pour la région qui ôterait à ses habitants la possibilité d'un lien physique à leur histoire. Conserver le moulin c'est repousser tout fatalisme face à la désindustrialisation qui touche la région et assurer une transition douce et raisonnée vers de

nouvelles activités, telles que le tourisme fluvial. C'est pourquoi, je demande que soit revu le projet d'aménagement de l'écluse et que soit considéré le classement historique du moulin. J'approuve tout à fait le développement de l'exploitation hydroélectrique qui est un modèle d'énergie responsable mais elle ne peut se faire au détriment du site du moulin. Le moulin ne nuit pas aux politiques environnementales, il en est justement le paradigme historique de l'énergie renouvelable.

Je vous remercie par avance pour votre lecture et pour l'attention que vous porterait à ma participation.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations respectueuses,

Auriane Perrier

Sujet : [INTERNET] à l'intention de Monsieur Michel Seguin, Commissaire enquêteur

De : > jean-michel Aubin (par Internet) <jm.aub1@gmail.com>

Date : 22/10/2019 00:42

Pour : ddt-enquetepublique@lot-et-garonne.gouv.fr, jean-michel aubin
<jm.aub1@gmail.com>

Monsieur le Commissaire,

Le moulin de Saint-Vite près de Fumel est menacé de destruction par le Département du Lot et Garonne car sa présence nuirait aux travaux de réhabilitation de l'écluse.

Il existe un projet de réaménagement de l'écluse élaboré en juillet 2018 par les propriétaires actuels, je vous demande de l'examiner avec attention car il préserve le moulin.

Je suis très attaché au patrimoine de notre beau pays qu'est la France.

Il serait vraiment dommage que la rivière Lot soit privée d'un si beau moulin, il faut le conserver.

Veillez agréer Monsieur le Commissaire, mes sincères salutations.

Jean-Michel AUBIN
63 Avenue de Cézérac
47500 Montayral

Sujet : [INTERNET] à l'attention de Michel Seguin
De : > esilda470 (par Internet) <esilda470@orange.fr>
Date : 22/10/2019 10:13
Pour : ddt-enquetepublique@lot-et-garonne.gouv.fr

bonjour

le moulin de Saint Vite mérite d'être valorisé et conservé comme bien patrimonial pour cette commune et notre région. n'oublions pas qu'il a joué un rôle essentiel pendant la seconde guerre mondiale, toute personne qui se présentait pouvait avoir un morceau de pain, en cette période de restriction, ce fut un plus pour les habitants. La famille a préservé ce bien en un bel état, sachons poursuivre pour les générations futures. Cordialement
Danielle Darquié

Sujet : [INTERNET] A l'attention de M. Michel SEGUIN, Commissaire Enquêteur (moulin Saint-Vite)

De : > Jacques Corinne (par Internet) <46jakrine@gmail.com>

Date : 22/10/2019 19:12

Pour : ddt-enquetepublique@lot-et-garonne.gouv.fr

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Dans le cadre de l'enquête publique en cours concernant le site du moulin de Saint-Vite, j'ai l'honneur de vous adresser en pièce jointe l'expression de mon avis favorable motivé. Je vous en souhaite bonne réception et vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de ma respectueuse considération.

Jacques FOURMY

Soturac (Lot)

Fonctionnaire interministériel
(agriculture et environnement)

à la retraite

— Pièces jointes : —

avis sur enquete publique Moulin St Vite.pdf

88.2 Ko

Sujet : [INTERNET] enquête publique sur l'écluse et le moulin de Saint-Vite

De : > Asso Pays, Histoire et Patrimoines (par Internet) <assophp47@gmail.com>

Date : 24/10/2019 10:21

Pour : ddt-enquetepublique@lot-et-garonne.gouv.fr

Copie à : alexandre <alexandre_perlo@hotmail.com>, Guy GERARD

<g.gerardml@wanadoo.fr>, Maria GARROUSTE <m.garrouste@wanadoo.fr>, Mesmin

BERAGNES <mesmin.beragnes@tellus-ceram.com>, Olivier POITRENAUD

<opoitrenaud@free.fr>, Pierre Simon <simonpier@wanadoo.fr>, danielle bétolière

<mounettebeto@gmail.com>, Valérie Duguet <valerieduguet@gmail.com>, Joëlle Willems

Lenne <joelle-willems47@orange.fr>, Véronique Frantz <v.frantz47@gmail.com>, Martin

Bernard-Pierre <bernard.pierre.martin.1@lgtel.fr>, LOISY Daniel <dloisy@gmail.com>

à l'attention de M. Michel Seguin, commissaire-enquêteur

Monsieur le commissaire enquêteur,

Veillez trouver ci-joint l'avis des membres du Conseil d'administration de notre association PHP sur l'enquête publique relative à l'écluse et au moulin de St-Vite.

Je vous en souhaite bonne réception, cordialement,

P. Simon, Président

Pays, Histoire & Patrimoines

la briqueterie, rue Beausoleil, 47500 Monsempron-Libos

www.assophp47.jimdofree.com



— Pièces jointes : —

191024 écluse et moulin de St-Vite.docx

107 Ko



Pays, Histoire
& Patrimoines

Le 24 octobre 2019

Pays, Histoire & Patrimoines
« la briqueterie », rue Beausoleil
47500 Monsempron-Libos
assophp47@gmail.com
<https://assophp47.jimdofree.com>
06 25 27 00 75

Contribution à l'enquête publique sur l'écluse et le moulin de Saint-Vite

l'association PHP, Pays, histoire et patrimoines, s'est donnée pour mission de faire vivre le patrimoine en mettant en place des actions d'animation et en éditant et diffusant des ouvrages qui permettent de connaître le patrimoine immatériel et matériel.

Le moulin de Saint-Vite témoigne du rôle pluriséculaire du Lot dans les transports et l'énergie utilisés pour le développement économique du Fumélois. Il possède de plus un équipement de meunerie tout à fait remarquable et complet daté du début XXe siècle.

Sollicitée par l'enquête publique « relative à l'autorisation environnementale pour la réhabilitation de l'écluse de Saint-Vite et modification de l'autorisation d'exploiter de la centrale hydroélectrique du moulin de Saint-Vite », l'association PHP tient à dire :

- une conception large de l'environnement demande que l'on prenne en compte la valeur patrimoniale du moulin, tant pour ses bâtiments que pour ses équipements. Il s'agit d'un site unique sur le Lot avec ses deux moulins au bout de la chaussée ayant chacun tout ou partie de leurs équipements. A ce titre, il est nécessaire de procéder à 3 actions qui ne sont pas évoquées dans l'enquête publique :

- * un inventaire exhaustif du bâtiment et des matériels pour en évaluer la valeur patrimoniale, par exemple par le Service Régional de l'Inventaire,
- * l'élaboration d'hypothèses d'un lieu de mémoire valorisant l'écluse et le moulin à proximité du site pour montrer l'importance du Lot dans la dynamique commerciale et industrielle du passé du Fumélois, mobilisant l'État, les collectivités et les associations,
- * la conservation d'une partie significative des matériels mais aussi de la technique de la circulation de l'énergie dans l'ensemble du moulin pour les actionner.

- il est paradoxal que l'enquête publique n'explique pas le raisonnement et les éventuelles alternatives à la destruction du bâtiment du moulin.

- une conception restreinte de l'environnement demande que l'on réfléchisse et soumette au public au moins les aménagements paysagers des abords immédiats du moulin surtout que l'écluse a une vocation touristique : destruction de bâtiments en très mauvais état, verdissement et fleurissement des abords, circulation des plaisanciers et des piétons, aspect extérieur du nouveau bâtiment compatible avec son rôle ancien et l'ensemble composé des deux moulins, de l'écluse et du seuil.

PHP se mobilise pour le développement des activités d'aujourd'hui, nautiques et énergétiques, dans le respect des activités de demain qui, en Fumélois, s'appuieront, pour une part, sur la valorisation du patrimoine.

Sujet : [INTERNET] Projet écluse de Saint-Vite

De : > mistigri-neuf (par Internet) <mistigri450@neuf.fr>

Date : 24/10/2019 16:15

Pour : ddt-enquetepublique@lot-et-garonne.gouv.fr

A L'attention de Monsieur Michel SEGUIN, commissaire enquêteur.

Monsieur,

Je suis opposé à ce projet pour les raisons suivantes :

La navigabilité du lot nécessite 2 gros aménagements à Saint-Vite et au barrage de Fumel.

Le projet présenté ne rendra navigable que quelques kilomètres du lot et se heurtera au barrage infranchissable de Fumel.

Construire une écluse à Fumel coûtera au moins 10 millions d'euros (source VNF) et aucun projet n'est prévu en ce sens.

Donc la réouverture de l'écluse de Saint-Vite, qui va quand même coûter 4 millions d'euros ne servira à rien pour le moment. Ce serait un gaspillage d'argent public, NOTRE argent.

Je pense qu'il est donc urgent de reporter ce projet pour qu'il soit réalisé en même temps que la création d'une écluse à Fumel.

De plus détruire le moulin, patrimoine de notre région est une abération, puisque c'est un atout touristique de plus ...

Recevez, Monsieur le commissaire, mes cordiales Salutations

Jacques DELABARRE, Montayral

Sujet : [INTERNET] A l'attention de Michel SEGUIN commissaire enquêteur - Enquête publique écluse Saint-Vite

De : > Quentin MOLINA (par Internet) <qm.peche47@orange.fr>

Date : 24/10/2019 16:30

Pour : ddt-enquetepublique@lot-et-garonne.gouv.fr

M. le commissaire,

Veillez trouver ci-joint les observations de la Fédération de Lot-et-Garonne pour la Pêche et le Protection du Milieu Aquatique concernant le projet de modification de l'ouvrage de Saint-Vite.

Sincères salutations,

Quentin MOLINA - responsable technique

Fédération de Lot-et-Garonne pour la Pêche
et la Protection du Milieu Aquatique
44, cours du 9ème-de-ligne BP 225
47006 AGEN cedex
Tél.: 05 53 66 16 68 / 06 87 74 49 74
Courriel : qm.peche47@orange.fr

— Pièces jointes : —

Avis_FDAAPPMA47_StVite.pdf

536 Ko



Agen, le jeudi 24 octobre 2019

Monsieur Jean-Louis MOLINIE,
Président Fédéral

à

Monsieur Michel SEGUIN
commissaire enquêteur
47500 Saint-Vite

Réf : 285 /2019/QM
Affaire suivie par Q. MOLINA

Objet : Avis concernant l'autorisation environnementale pour la réhabilitation de l'écluse de Saint Vite et modification de l'autorisation d'exploiter de la centrale hydroélectrique du moulin de Saint Vite

Monsieur le commissaire enquêteur,

Veillez prendre connaissance de ces quelques remarques relative au dossier cité en objet.

1. Nous rejoignons l'avis de la MRAe concernant la présentation et l'organisation du dossier qui rendent la lecture très laborieuse. Beaucoup d'éléments indispensables à la bonne compréhension du dossier d'évaluation environnementale (schémas, cartes, ...) sont renvoyés en annexes qui sont elles-mêmes mal organisées, identifiées, numérotées.

Le résumé non technique mériterait d'être extrait du document principal comme cela est d'usage. Les informations qu'il synthétise sont trop résumées et simplifiées et ne permettent pas d'entrevoir la complexité des projets et les éléments essentiels du dossier. Un RNT de 15 à 20 pages intégrant quelques cartes et schémas serait plus adapté.

2. Concernant les travaux de déroctage le dossier présente deux projets dont la distinction n'est pas suffisamment claire en première lecture :

- le déroctage aux abords immédiat de l'écluse.
- le déroctage sur le bief amont entre Saint-Vite et Fumel.

Il s'agit bien d'évaluer l'impact environnemental du déroctage au droit de l'usine et de l'écluse. Notre fédération départementale avait d'ailleurs été consultée pour fournir un avis et des propositions pour la réutilisation des matériaux extraits uniquement sur cette zone. Ces éléments sont d'ailleurs bien retranscrits dans le dossier.

En revanche, nous exprimons dès aujourd'hui notre perplexité quant aux conclusions fournies page 15 de la seconde partie des annexes qui recommande de lourds travaux d'excavation et l'élargissement afin de garantir un tirant d'eau et des vitesses d'écoulement favorable à la

navigation. De telles modifications auront des impacts directs très importants sur la morphologie du Lot et l'ensemble de ses habitats aquatiques. Quand est-il de ces travaux futurs à proximité du barrage de Fumel ?

3. Concernant l'analyse des enjeux environnementaux, les différentes phases de consultations auprès de la FDAAPPMA 47 portaient sur le devenir des produits de déroctage et nous en remercions les pétitionnaires. En revanche, dans l'attente d'éléments et d'une consultation à ce sujet, nous n'avons pas fourni d'analyse sur la sensibilité globale du projet vis-à-vis de la faune piscicole comme cela peut être dit dans le « A-3.2.3 » et dans la réponse à la MRAe. Nous avons collaboré pour réduire les impacts liés au déroctage, il ne s'agit pas à notre sens d'une mesure compensatoire au projet globale (la passe à poisson en est une).

Les relevés de terrain paraissent insuffisants pour caractériser précisément la faune piscicole en place. Aucune donnée n'est disponible sur les deux biefs concernés. Un inventaire piscicole aurait été le bienvenu pour ajuster au mieux les mesures d'évitement et de réduction. Les données présentées en annexe proviennent du PDPG datant de 2009, une version actualisée de 2017 a été publiée entre-temps. Il serait bon de mettre à jour ces éléments.

4. Nous nous félicitons du choix des pétitionnaires de profiter de ces travaux pour équiper l'ouvrage d'une passe à poissons multi-espèces et d'un plan de grille ichtyo-compatible. Le dossier complémentaire sur la continuité écologique est bien documenté. Nous comptons sur les services de l'Etat et experts pour suivre ces travaux afin de s'assurer que cet ouvrage soit fonctionnel.

La continuité écologique est une problématique majeure sur l'axe Lot. Nous espérons que cette initiative associée aux travaux sur les ouvrages d'Aiguillon et de Clairac pourra persuader EDF de l'intérêt écologique d'équiper ses usines et déverrouiller ainsi une grande partie du Lot en Lot-et-Garonne.

Nous vous prions d'agréer, monsieur le commissaire, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Président Fédéral,
Jean-Louis MOLINIE



Sujet : [INTERNET] à l'attention de M. Michel Seguin, commissaire-enquêteur

De : > charlotte pelletier (par Internet) <charlottepelletier4@gmail.com>

Date : 24/10/2019 19:36

Pour : ddt-enquetepublique@lot-et-garonne.gouv.fr

Il est nécessaire de préserver le patrimoine du moulin de saint Vite....

Je comprends parfaitement qu'il y ait d'autres projets....

Mais l'intérieur du moulin : les machines ne peut-on trouver une solution qui satisferait le tourisme sous toutes ses formes : créer un musée par exemple

Cordialement

Charlotte Pelletier
Place du 8 mai 1945
47120 Duras